



Le 23 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson

L'hon. M. Allain

M. Melanson

L'hon. M. Allain

M. Melanson

L'hon. M. Allain

M. Melanson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Allain

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. Coon

L'hon. M. Crossman

M. Coon

M. Coon

L'hon. M. Crossman

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin

L'hon. M. Allain

M. Austin

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le document intitulé *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent* est le plan que la ministre et le gouvernement actuel ont dévoilé la semaine dernière. Manifestement, le gouvernement, lorsqu'il a lancé son appel à l'action urgent, ne savait pas quelles mesures étaient nécessaires. La réponse du gouvernement, c'est la technologie. Sa réponse, ce sont les soins virtuels.

La technologie peut être utile. Il s'agit d'un outil qui peut aider à assurer la prestation de certains services, mais la technologie ne relèvera pas les défis qui se posent à nous en matière de soins de santé. Nous avons besoin de gens. Nous avons besoin de professionnels de la santé. Nous connaissons actuellement une pénurie de professionnels de la santé — à savoir de personnel infirmier, de toutes sortes d'autres professionnels et de médecins — et il nous en faudra dans l'avenir. Quand la ministre et le gouvernement actuel nous présenteront-ils un plan de recrutement visant les soins de santé?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que les gens d'en face devaient formuler des critiques. Vous savez, je comprends le point de vue des gens d'en face. Le recrutement est une priorité depuis le début, même si, je dois dire... Permettez-moi de revenir sur la période de 2014 à 2018, pendant laquelle le député d'en face faisait partie d'un gouvernement qui a laissé le taux d'inscription en sciences infirmières dans la province diminuer de 25 %. Comment les gens d'en face ont-ils pu laisser cela se produire? C'est une des raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans la situation actuelle. Le recrutement et le maintien en poste revêtent une grande importance dans la province, et nous travaillerons avec les associations, nos partenaires des RRS et les collectivités qui s'intéressent énormément au sujet en question. Nous corrigerons les erreurs qu'ont commises les gens d'en face.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La stratégie des gens du gouvernement est assez claire. Le gouvernement travaillera à déployer des technologies, et les régies de la santé devront faire des compressions et réduire les services pour les gens du Nouveau-Brunswick, car le gouvernement, dans un document qui décrit des principes et des lignes directrices, ne nous présente pas de véritable plan concret de recrutement et de maintien en poste pour nos professionnels de la santé. Il nous faut plus de gens dans le système, et le gouvernement actuel ne fait même pas de la question la priorité absolue dans le plan. Quand dévoilerez-vous une stratégie globale de recrutement et de maintien en poste assortie d'une importante enveloppe budgétaire afin que nous puissions attirer et recruter les gens dont nous avons besoin?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, il a fallu aux gens d'en face sept jours pour formuler une réponse.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je ne sais pas vraiment comment accepter la réponse. Toutefois, ça va. Nous faisons preuve d'une transparence absolue et nous sommes en mesure d'assurer le recrutement et le maintien en poste.

Je veux simplement parler des observations qu'a faites le chef de l'opposition au sujet de notre offre concernant les technologies. Avec tout le respect que je dois au député, nous nous attaquons à certains des problèmes les plus difficiles qui se posent en santé et nous présentons aux gens du Nouveau-Brunswick des objectifs mesurables et un échéancier qui sont non seulement raisonnables, mais qui seront aussi respectés. Nous fournirons un accès à des soins de santé primaires à tous les gens du Nouveau-Brunswick, même pendant la transition entre des fournisseurs de soins de santé. Nous améliorerons l'accès aux soins chirurgicaux. La technologie dont parle le député d'en face vise un système connecté, soit quelque chose qui se fait attendre depuis très très longtemps dans le système.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le gouvernement voudra peut-être avoir du personnel pour assurer le lien avec les technologies. Le gouvernement actuel et la ministre sont tout à fait déconnectés de la réalité. La réalité, c'est que nous sommes aux prises avec une pénurie de fournisseurs de soins de santé. Il nous faut plus de personnel infirmier. Il nous faut plus de personnel infirmier auxiliaire autorisé. Il nous faut plus de médecins et, dans l'avenir, il nous en faudra davantage, car 35 % d'entre eux devraient prendre leur retraite selon le rapport de la ministre. Pourquoi ne pouvez-vous tenir compte de la réalité?

La ministre dit que le gouvernement agit. Non, aucune mesure n'est prise. Le rapport ne comprend aucune mesure concrète et utile permettant véritablement de maintenir les gens en poste et de les attirer. Je sais que vous devez investir de l'argent. Je sais que le premier ministre ne veut pas investir d'argent dans les ressources humaines pour le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé, mais il nous en faut dès maintenant. La situation s'aggravera en raison de votre inaction dans le dossier en question.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je pense que le chef de l'opposition sait ce qu'est l'inaction, Monsieur le président. Écoutez, le recrutement demeure une grande priorité de notre gouvernement depuis mon arrivée ici. Nous travaillons non seulement avec nos régions régionales de la santé, soit Vitalité et Horizon... Permettez-moi d'ajouter simplement que celles-ci sont très enthousiastes à l'idée de travailler ensemble au recrutement de professionnels de la santé dans notre province.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous travaillons avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers et le Syndicat des infirmières ainsi qu'avec d'autres professionnels de la santé. Presque toutes les classifications de professionnels de la santé subissent une pénurie et en prévoient. Il va sans dire que c'est un problème urgent, et nous y travaillons et continuerons d'y travailler avec tous nos partenaires. Nous obtiendrons des résultats, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Rappelons-nous que la même ministre a promis à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui n'avaient pas accès à un professionnel de la santé que ceux-ci y auraient accès dans un délai de six mois. Elle a échoué. Elle a totalement échoué. Elle avait l'occasion, en présentant le plan, de faire de la question une grande priorité et une mesure prioritaire, mais elle a encore échoué. Elle a encore échoué.

Le recrutement des gens et des professionnels en question sera maintenant confié aux régions et aux collectivités. Oui, nous avons besoin de leur apport — nous en avons besoin —, mais il nous faut un engagement sérieux de la part du gouvernement actuel et des fonds consacrés à des mesures incitatives pour maintenir en poste et recruter des professionnels de la santé. Des mesures bien plus concurrentielles sont prises ailleurs. Des mesures bien plus concurrentielles sont prises en Nouvelle-Écosse. Pourquoi avez-vous manqué votre coup? Pourquoi n'avez-vous pas fait de la question la mesure prioritaire à prendre?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les mesures seront prises comme il a été énoncé, car, autrement, nous ne ferions naître chez les gens d'en face aucune aspiration. Permettez-moi de dire simplement que le plan permet de répondre à certains des besoins les plus urgents des gens du Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Le plan a été rédigé pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le plan leur indique qu'ils auront accès à des soins primaires. Le plan leur indique que les listes d'attente pour des chirurgies diminueront. Le plan leur indique que la mise en oeuvre de notre plan d'action visant la santé mentale et les dépendances, qui devait s'échelonner sur plus de cinq ans, sera accélérée et se fera en trois ans. Le plan leur indique que les personnes âgées et le soutien pour les aider à demeurer chez elles sont des priorités.

Questions orales

Monsieur le président, nous parlons d'un système connecté. Il n'est pas simplement question de rendez-vous virtuels, comme y a fait allusion le chef de l'opposition. Il est question de donner la possibilité aux patients de trouver les services dont ils ont besoin, au bon moment. Peu importe s'il s'agit de Vitalité ou d'Horizon. Les systèmes seront intégrés. Vitalité, Horizon, EM/ANB...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous allons passer à la gouvernance locale. Un document exhaustif — il faut l'admettre — a été déposé et annoncé la semaine dernière par le gouvernement et par le ministre. Si nous examinons ce document, en le lisant, nous nous rendons compte, peut-être pas tout de suite, mais assez rapidement, que cette proposition va au-delà de nouvelles structures de gouvernance — au-delà. Je dirais même que cette réforme pourrait nous ramener à ce qui existait avant le programme Chances égales pour tous.

Toutefois, avant d'aborder ce sujet, j'aimerais faire remarquer ceci : Sur ses nombreux kilomètres parcourus sur la route, le ministre a dit avoir rencontré plusieurs personnes et il a fait croire aux gens qu'il n'imposerait pas cette réforme. Qu'est-ce qui l'a fait changer d'idée pour qu'il veuille imposer cette réforme?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est une excellente question de la part du chef de l'opposition. La réponse est celle-ci : Nous voulions moderniser le système de la gouvernance locale, et notre plan va certainement traiter des besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Nous allons vraiment nous assurer d'empêcher une crise dans les services et dans les infrastructures, et c'est pour cette raison que nous avons élaboré un plan qui est pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est de la question de la restructuration, les associations nous disaient qu'elle devait être faite et qu'elle devait être considérable. Au cours de nos rencontres, les gens nous ont informés de ce qu'ils voulaient voir se réaliser ; donc, beaucoup de choses que les gens nous ont dites se retrouvent dans le livre blanc. Nous avons reçu au-delà de 200 mémoires et des lettres de certaines municipalités et des districts de services locaux qui nous indiquent ce que nous devrions faire. C'est pour cette raison que nous sommes arrivés avec les présentes restructurations.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les bottines du ministre n'ont pas suivi ses babines. Le ministre s'est engagé publiquement qu'il n'imposerait pas les changements proposés, mais, là, il les impose. Il vient d'expliquer

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que c'est ce que veulent les gens ; alors, pourquoi avez-vous fait une déclaration voulant que vous n'alliez pas imposer cette réforme?

Toutefois, le ministre — ou c'est peut-être le premier ministre qui a décidé, étant donné que c'est son genre de leadership — veut imposer tous ces changements. Je pense qu'il est important que le ministre clarifie pourquoi il a changé d'idée, de façon claire et nette. Pourquoi veut-il imposer cette nouvelle restructuration de la gouvernance locale?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, ce n'est pas moi qui vais parler de babines aujourd'hui. Donc, Monsieur le chef de l'opposition, c'est important d'écouter les gens. Le milieu associatif, l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick et l'Association des DSL du Nouveau-Brunswick ont tous dit vouloir un changement.

J'ai été pas mal constant en disant que nous n'allions forcer personne dans les restructurations, mais un fait demeure : Nous avons besoin de réduire, ce qui mène à une restructuration. Au Nouveau-Brunswick, nous allons passer de 340 à 90 entités. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent être plus efficaces ; ils veulent plus de gestion des actifs. Le député de Fredericton-Grand Lake a soulevé plusieurs questions, et je suis d'accord avec lui : Il y a encore beaucoup d'information à discuter...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, comme je l'ai mentionné au début, la réforme en question va au-delà d'une nouvelle structure de gouvernance pour notre milieu municipal, et je pense qu'il y a un risque. Le gouvernement ouvre certainement la porte à un retour à des conditions qui ont précédé l'établissement du programme Chances égales pour tous.

Une des choses que nous avons remarquées en ce qui concerne... De plus, les gens se préoccupent de la nouvelle carte. C'est évidemment la chose la plus importante à l'heure actuelle, mais au-delà de la nouvelle carte, lorsque le gouvernement actuel adoptera la réforme, quelles initiatives proposera-t-il notamment dans l'avenir? Se déchargera-t-il de toute une gamme de programmes dont le gouvernement provincial est actuellement responsable, comme la santé mentale, le développement économique, la réduction de la pauvreté et le logement abordable? Il a toujours été assez clair que le premier ministre voulait se débarrasser de certaines responsabilités provinciales — pour avoir de plus beaux états financiers —, et nous nous demandons desquelles il s'agit. Nous devons donc comprendre ce que représente globalement la nouvelle structure de gouvernance.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme l'indique clairement le livre blanc, dans les premiers paragraphes : Le programme Chances égales pour tous est la pierre angulaire de notre réforme de la gouvernance locale. N'ayez aucune crainte : L'éducation, la santé, le développement social et la justice, qui étaient de prime abord les dossiers du programme Chances égales pour tous, ne vont pas changer. Personne ne met cela en doute, et le Parti progressiste-conservateur est fier d'avoir des collectivités et des régions égales traitées de façon équitable.

En ce qui a trait aux services à long terme, nous avons besoin de la collaboration. Comme vous le savez, il y a des problèmes en matière de développement social, comme les sans-abri, par exemple. Ce n'est pas seulement le problème de Moncton dans la région du Sud-Est. C'est aussi le problème de Riverview et de Dieppe. Nous le voyons aussi à Saint John, par exemple, à Quispamsis et à Rothesay. Les collectivités ont aussi leurs responsabilités dans la région de Saint John, pour ce qui est du domaine social.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, lorsque j'écoute le ministre, cela réaffirme mon inquiétude. Il dit que c'est aussi le problème de Riverview, de Moncton et des autres collectivités. C'est la responsabilité du gouvernement provincial. C'est la responsabilité du gouvernement provincial d'agir. Toutefois, ce dernier n'a pas agi. Maintenant, il est en train de...

Au-delà de la nouvelle structure de gouvernance locale, le gouvernement provincial veut ouvrir la porte toute grande. Il veut transférer des responsabilités sociales provinciales. Le programme Chances égales pour tous avait clairement comme objectif de donner des chances égales à toute la population, peu importe où habitent les gens. Nous savons que, au Nouveau-Brunswick, les différentes régions ont différentes capacités de payer.

Alors, la province veut transférer des responsabilités provinciales aux régions. Le premier ministre va se faire plaisir, parce que ses états financiers s'en porteront mieux. Cette réforme va au-delà d'une nouvelle structure. Voilà l'inquiétude. Le ministre devra rassurer pas mal de gens quant à sa réforme.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, la seule inquiétude qui existe vient de l'autre côté de la Chambre.

En ce qui a trait à la régionalisation, il faut travailler dans les régions. Nous avons dit qu'il y a 12 régions au Nouveau-Brunswick. Il faut travailler ensemble. C'est vraiment important de collaborer sur la gestion des actifs. Il faut réduire la duplication. Il faut se rendre plus efficace. Car, tout de suite, en ce qui a trait à... Prenons l'exemple du tourisme. Il y a des municipalités qui se sont accaparé les responsabilités provinciales en matière de tourisme. Elles font ce travail elles-mêmes. Nous ne voulons pas faire une duplication de ce travail. Nous voulons nous assurer qu'il y a une bonne stratégie régionale.

C'est ce qui est important ; les gens doivent se parler pour aller de l'avant et pour garder nos services et nos infrastructures. C'est tellement important au Nouveau-Brunswick d'avoir une bonne gestion. Il faut aussi être efficace. Le plan intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, ce n'est pas pour les gens ici ; c'est pour la prochaine génération.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la ministre de la Santé prétend avoir tenu des consultations auprès de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick en vue de la présentation de la réforme en santé tant attendue.

Les documents prévoient entre autres l'ajout de la profession de technicien ambulancier paramédical. Nous avons appris que le syndicat représentant les travailleurs et travailleuses paramédicaux de la province n'a pas été consulté à ce sujet. Bien que nous comprenions que ce gouvernement semble avoir peu de respect pour la population travaillante, il semblerait approprié d'avoir des discussions avec les employés concernés sur les changements à venir. La ministre peut-elle nous dire pourquoi ce groupe n'a pas été consulté et nous dire également quels groupes, s'il y a lieu, elle a consultés et sur quels sujets?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je ne sais pas quoi penser des propos tenus, à savoir : La ministre de la Santé prétend avoir parlé à de nombreuses parties prenantes. Permettez-moi de préciser aux fins du compte rendu que nous avons tenu 50 séances de consultation dans la province, non seulement auprès de la population, mais aussi auprès des corps médicaux locaux, et j'estimais qu'elles étaient vraiment importantes. Il nous fallait connaître le point de vue de ces personnes. Chaque partie prenante a été consultée. Nous avons eu de bonnes conversations avec l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, le syndicat n'a peut-être pas été consulté à ce moment-là sur le sujet en particulier, mais, bien franchement, pourquoi aurions-nous parlé au syndicat quand nous n'avions rien à lui faire valoir? La situation évolue, et nous tiendrons certainement l'Association des travailleurs paramédicaux et le syndicat des travailleurs paramédicaux au courant de ce qui se passera. Nous avons en fait besoin de leur collaboration pour aller de l'avant.

Monsieur le président, je ne suis pas sûre de savoir où voulait en venir le député d'en face. Je ne prétends pas avoir tenu les séances de consultations ; j'étais présente à chacune d'entre elles.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, c'est encore un plan comme le précédent : sans consultation réelle. Ce qui a été dit n'a pas été suivi.

[Traduction]

Monsieur le président, la ministre a fait récemment une déclaration au sujet du groupe de travail qui a été créé pour mettre en oeuvre son plan de la santé, déclaration qui, franchement, m'a bien surpris. Elle a indiqué que le groupe de travail disposerait des mêmes pouvoirs que la ministre de la Santé. Même si les deux personnes nommées sont probablement très compétentes dans leur domaine respectif, elles ne sont pas des ministres de la Couronne dont les pouvoirs sont prévus par la loi. Il ne suffit pas de faire une déclaration pour déléguer de tels pouvoirs. La ministre expliquerait-elle comment ses pouvoirs seront exercés par le groupe de travail et aurait-elle l'obligeance de fournir des détails à cet égard? En quoi consistent le mandat et le cadre de référence du groupe de travail, et ceux-ci seront-ils rendus publics?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, dans le cadre du processus de consultation, nous avons tenu 50 séances de consultation, parlé à chaque partie prenante, tenu des assemblées publiques et consulté plus de 2 200 personnes. Le processus a été exhaustif, et nous avons procédé ainsi pour

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

une raison : nous devons obtenir le point de vue de tout un chacun. Nous continuerons d'ailleurs à recueillir l'avis de tous et de toutes, à mesure que nous avancerons ensemble.

Pour ce qui est du groupe de travail, permettez-moi de dire que deux personnes qui sont, je crois, des plus hautement qualifiées y ont été nommées. Nous avons tiré bien des leçons de la pandémie de COVID-19. Nous avons appris que, si nous portons une attention considérable aux éléments qu'il faut corriger, nous pourrions y arriver et nous pourrions réaliser des gains. Prenons le programme d'arthroplasties de la hanche et du genou du St. Joseph's Hospital, à Saint John. Nous avons mis sur pied un comité consultatif sur les soins chirurgicaux, et, au plus fort de la pandémie de COVID-19 — au plus fort de la pandémie de COVID-19, quand, dans d'autres provinces, aucune intervention chirurgicale n'était pratiquée —, nous avons réduit de 40 % le nombre de personnes qui attendaient depuis longtemps.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, nous voilà aux prises avec la crise climatique et nous avons reçu de nombreux avertissements au Nouveau-Brunswick, à commencer par le grand déluge de décembre 2010, qui a causé des inondations dans une grande partie du sud du Nouveau-Brunswick. St. Stephen avait reçu 166 mm de pluie et Gagetown, 245 mm. En 2017, une tempête de verglas dévastatrice s'est abattue sur la Péninsule acadienne. En 2018, des milliers de biens situés le long du bassin du fleuve Saint-Jean ont été ravagés par des inondations massives. Nous avons tous été témoins du trio de catastrophes climatiques qui a frappé la Colombie-Britannique cette année. Pourtant, l'action climatique figure si bas sur la liste des priorités du premier ministre qu'il serait difficile de trouver une personne au Nouveau-Brunswick qui connaît le nom du ministre responsable du dossier des changements climatiques. Pourquoi le premier ministre ferme-t-il les yeux sur le danger manifeste et immédiat que représente pour les gens du Nouveau-Brunswick un climat instable?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Conviendrait-il de croire, ne serait-ce qu'un instant — ne serait-ce qu'un instant — que le chef ne comprend pas ce qui se passe dans la province? Le ministère et le gouvernement maîtrisent mieux que jamais la situation. Vous verrez dans les prochains jours une mise à jour de la cartographie des zones inondables, laquelle tient compte des inondations assez historiques que vous avez mentionnées. Hier et aujourd'hui, je suis allé en voiture constater les inondations dans la région qui s'étend de Saint John à Hampton.

Nous examinons de près la situation. La somme de 36 millions de dollars est affectée à la lutte contre les changements climatiques, ce qui permet de se pencher sur les sujets de préoccupation, et des études sont en cours. La côte s'érode. Davantage de fonds sont consacrés aux questions concernant les réseaux fluviaux, les ruisseaux et les cours d'eau. J'ai parlé vendredi dernier au nouveau ministre, Steven Guilbeault. Nous sommes sur la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

même longueur d'onde. Nous avons parlé de l'érosion et des inondations et nous avons parlé de la collaboration afin de servir aux mieux les intérêts de toutes les provinces du Canada. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, il est question de beaucoup d'autres études — c'est le problème —, mais aucune action n'est prise.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Dans notre province, la zone côtière s'étend sur 5 500 km et compte six collectivités insulaires. En raison de l'état du littoral, d'une augmentation du niveau de la mer ainsi que des ondes de tempête dévastatrices, il conviendrait de penser que le gouvernement réglementerait l'aménagement et renforcerait des infrastructures dans la zone côtière. Il y a 20 ans, le ministère de l'Environnement a publié sa Politique de protection des zones côtières — il y a 20 ans —, mais aucune mesure législative n'a été déposée à la Chambre pour la mettre en oeuvre ; il n'y a eu que de nouvelles études. Par conséquent, des activités d'aménagement non durables se poursuivent, comme le projet d'immeuble d'habitation de cinq étages doté — écoutez bien — d'un stationnement souterrain à moins de 30 m du rivage de la baie de Shediac. Le ministre du Changement climatique présentera-t-il une mesure législative pour protéger notre zone côtière et les gens qui y vivent?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Les côtes et la sécurité de tous sont de la plus haute importance. En ce qui a trait au projet de complexe immobilier au cap Bimet, il n'y a rien de prévu en ce moment à cet égard. Le promoteur et des gens de la collectivité tiennent des réunions pour examiner ce dont vous parlez. Je connais très bien le secteur. Nous y avons même vécu pendant quelques années. C'est une situation très réelle et très préoccupante. Compte tenu des inondations qui se sont produites dans la région en 2010, les choses doivent être faites correctement. La cartographie des zones inondables qui sera publiée, que ce soit pour la zone côtière ou l'intérieur des terres, aidera à planifier les mesures d'atténuation ou d'adaptation. Alors, au moment de l'achat ou de la vente d'un terrain, il faut s'assurer qu'il se trouve dans une zone sécuritaire et que c'est la bonne mesure à prendre. Merci, Monsieur le président.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Au cours des derniers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnes de la région de Fredericton-Grand Lake, qui comprend les villages de Minto et de Chipman et plusieurs DSL. En ce qui concerne la réforme municipale, j'entends des deux côtés que certains

Questions orales

éléments sont bons, mais que d'autres suscitent de graves préoccupations chez des gens. La mairesse de Minto et le maire de Chipman ont dit qu'ils avaient de très graves préoccupations à l'égard du plan. J'ai été content d'entendre que le ministre était disposé à participer à une réunion avec les deux maires.

Toutefois, à mon avis, ce qui est important — et ma question pour le ministre porte sur le même sujet —, c'est le processus de publication du livre blanc. J'espère que le ministre permettra aux gens de poser des questions à l'égard du livre blanc et de proposer des changements. Voilà précisément l'objet de ma question. Avant de déposer un projet de loi portant sur le contenu du livre blanc, le ministre donnera-t-il aux gens le temps de l'examiner afin qu'ils puissent comprendre ce qu'il représente?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur le président, le député d'en face pose de bonnes questions. Une incertitude persiste. Lorsque des changements s'opèrent, l'inconnu suscite parfois de la peur. Les gens ne sont pas habitués au changement. Il y a également de la désinformation. Voilà pourquoi j'ai certainement accepté de rencontrer la mairesse de Minto et le maire de Chipman cette semaine pour discuter de la réforme municipale.

Conformément au processus, comme nous le savons, je déposerai un projet de loi la semaine prochaine. J'espère collaborer avec les parlementaires de l'autre côté. J'ai eu d'excellentes discussions avec le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, le député de Kent-Nord et vous, Monsieur. Voilà pourquoi nous sommes là. Nous sommes là pour établir une mesure législative et un processus de réforme favorables, et ce pour des années à venir. Il ne s'agit pas d'un plan de 5 ans. Il s'agit d'un plan de 20 ans ou de 30 ans ; faisons donc en sorte qu'il soit bon. Travaillons ensemble et prenons les bonnes décisions. Nous devons le faire, car nous savons que, parfois, une mesure n'est pas tout à fait parfaite.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le ministre de sa réponse, car je pense qu'il est important de ne pas agir hâtivement. Je crois comprendre que, au cours de la dernière année, le ministre a consacré beaucoup de temps à des consultations concernant le livre blanc et les résultats qu'il donnera. Toutefois, puisque nous avons maintenant le livre blanc, il y a de nombreux renseignements et questions complexes à l'égard de ce qu'il représente pour les limites régionales, les municipalités, les DSL et les régions rurales. Encore une fois, à mon avis, le tout est essentiel, surtout lorsque nous pensons à des collectivités comme Minto et Chipman.

Questions orales

Presque 30 km les séparent, et elles ont chacune leur identité distincte. De nombreuses questions se posent même au sujet du nouveau nom de la municipalité.

J'aimerais simplement encourager le ministre à être ouvert aux changements, le cas échéant, en ce qui concerne la réforme et ce qu'elle représente pour les entités locales. J'aimerais que le ministre nous aide à comprendre exactement en quoi consistera le processus de dénomination des entités locales. Quel sera le processus de dénomination? Chaque collectivité conservera-t-elle son identité locale?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Encore une fois, le député d'en face pose une excellente question. Les gens ne veulent pas perdre leur identité, et le livre blanc indique clairement que les gens conserveront leur adresse et continueront de recevoir leur courrier. Nous ne changeons que la structure de gouvernance. L'identité communautaire est tellement importante. Comme nous le savons, nous vivons dans une économie de l'expérience. Les clients des restaurants à Toronto veulent savoir quand et où a été pêché leur homard. Ils veulent savoir où se trouve la microbrasserie. Certaines des meilleures microbrasseries se trouvent ici, à Fredericton. Il y en a peut-être également dans ma circonscription, à Moncton.

Monsieur le président, nous effectuerons des consultations. Le plan est viable. Des discussions doivent certainement encore être tenues. De nombreuses personnes demandent l'établissement de limites géographiques. Nous espérons disposer de ces renseignements. L'année 2022 sera celle de la transition. Comme nous le savons tous, les dénominations seront établies d'ici au 1^{er} juillet. Les gens qui mènent la transition et les membres des collectivités prendront les décisions à cet égard.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, maintenant que nous avons eu quelques jours pour passer le livre blanc au peigne fin, plusieurs maires et leaders communautaires ont d'importantes préoccupations quant à certains des jumelages imposés par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale.

Nous n'avons qu'à penser à Baie-Sainte-Anne, à Saint-André, à Coldstream et à Pokemouche, qui se posent de sérieuses questions sur les raisons pour lesquelles ces collectivités se retrouvent dans une telle situation. Pourtant, la question des regroupements forcés n'a jamais été discutée lors des consultations initiales. Le ministre responsable de la réforme municipale est-il prêt à entreprendre une tournée de consultations, faisant suite au dépôt du livre blanc, afin d'expliquer aux collectivités pourquoi il a forcé la fusion? Il pourrait aussi dire quels critères, parmi ceux énumérés dans le livre blanc, ont été utilisés pour délimiter le territoire des nouvelles entités. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous parlons de la réforme de la gouvernance locale depuis au-delà de 50 ans. Il est temps d'aller de l'avant. Donc, nous avons élaboré un processus. Nous allons déposer des projets de loi la semaine prochaine. Nous allons en discuter ici. Cependant, la prochaine génération ne peut plus attendre.

Donc, oui, il y a certainement des préoccupations. Il y a aussi de la désinformation. Les délimitations ne sont pas encore toutes déterminées. Nous allons en parler suite au dépôt des projets de loi. Je suis sûr que, lorsque nous serons au Comité permanent de la politique économique, nous pourrions certainement en parler plus longuement. Mais, tout de suite, il faut aller de l'avant. C'est super important de le faire pour la prochaine génération. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.